

Petites sœurs de saint François d'Assise - FSSPX

Issues d'une scission avec les Petites sœurs de saint François d'Assise d'Angers

« Après le 2^e Concile du Vatican, deux Petites Sœurs de St François (**Mère Thérèse Marie, supérieure**, et Mère Marie Xavier, son assistante) se séparent de la Congrégation d'Angers et instaurent en **1971 à Flavigny-sur-Ozerain (Côte d'Or)**, avec les encouragements du R.P. Eugène de Villeurbanne, fondateur des Capucins traditionnels de Morgon, une Congrégation de stricte observance fidèle aux Constitutions de 1955.

D'abord abritée à Flavigny par les soins de M. l'Abbé Coache, la communauté sera transférée en **1986 au Trévoux**, Maison-Mère et Noviciat de la nouvelle congrégation. »

Traditionnalistes, tiers-ordre régulier franciscain

Voir la fiche sur la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Statut civil

- Associations loi du 1er juillet 1901

COMMUNAUTÉ DES PETITES SŒURS DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

Type d'annonce : **Création**

Parue le : **19/06/1985**

N° de parution : **19850025**

N° d'annonce : **0231**

Titre : COMMUNAUTÉ DES PETITES SŒURS DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

Objet : assurer, préserver et défendre le cadre de vie des religieuses de la communauté des petites sœurs de Saint-François-d'Assise et lui permettre d'accomplir et de poursuivre sa mission

Siège social : monastère Saint-François-d'Assise, **Flavigny-sur-Ozerain**, 21150 Vénarey-les-Laumes .

Date de déclaration : le 29/05/1985

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Montbard

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 594.79 Ko\)](#)

- Associations loi du 1er juillet 1901

LES AMIS DU MONASTÈRE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE DE FLAVIGNY

Type d'annonce : **Création**

Parue le : **28/08/1985**

N° de parution : **19850035**

N° d'annonce : **0149**

Titre : LES AMIS DU MONASTÈRE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE DE FLAVIGNY

Objet : action d'assistance morale, matérielle et Financière au bénéfice de la collectivité religieuse dite " Communauté des Petites Sœurs de saint François d'Assise " et des membres de cette communauté en vue notamment d'aider ceux-ci à se couvrir contre les risques sociaux

Siège social : monastère Saint François d'Assise, **Flavigny-sur-Ozerain**, 21150 Vénarey-les-Laumes .

Date de déclaration : le 01/08/1985

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Montbard

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 453.79 Ko \)](#)

- Associations loi du 1er juillet 1901

LES AMIS DU MONASTÈRE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

Type d'annonce : **Modification**

Parue le : **07/12/1988**

N° de parution : **19880049**

N° d'annonce : **0502**

L'ancien titre : LES AMIS DU MONASTÈRE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE DE FLAVIGNY

devient : LES AMIS DU MONASTÈRE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

Siège social : monastère Saint-François-d'Assise, lieudit Lanorgard, **Le Trévoux**, 29114 Bannalec .

Date de déclaration : le 03/11/1988

Lieu de déclaration : Préfecture Finistère

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 462.77 Ko \)](#)

- Associations loi du 1er juillet 1901

COMMUNAUTÉ DES PETITES SAURS DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

Type d'annonce : **Modification**

Parue le : **07/12/1988**

N° de parution : **19880049**

N° d'annonce : **0498**

Titre : COMMUNAUTÉ DES PETITES SAURS DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

Siège social : monastère Saint-François-d'Assise, lieudit Lanorgard, **Le Trévoux**, 29114 Bannalec .

Date de déclaration : le 28/09/1988

Lieu de déclaration : Préfecture Finistère

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)
[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 462.77 Ko \)](#)

Statut canonique

Autorité de tutelle : Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Statut des membres des communautés : consacrées

Communautés féminines

Etapes de vie religieuse :

« Après un postulat de 6 à 12 mois, l'aspirante reçoit l'habit religieux. Le noviciat de 2 ans peut être prolongé de 6 mois. La profession temporaire à vœux annuels pendant 3 ans, puis renouvelés pour 2 ans, est suivie de la profession perpétuelle. »

« Les jeunes filles peuvent séjourner sans engagement dans le monastère pour étudier leur vocation. »

« Les Petites Sœurs ne retournent pas dans leur famille sauf en cas de maladie mortelle des parents »

Affiliation à une caisse de retraite :?

Maison mère :

Monastère St François » Domaine de Lanorgard 29380 LE TREVOUX (maison-mère et noviciat)

Site internet :

Nombre de maisons et de membres : « *au 1er mai 2010 compte 47 "Petites Soeurs" »*

Monastère N.-D. des Fontaines Traonfeunteuniou 29600 MORLAIX

Maison Notre-Dame 20 rue Gabriel Péri, Lieu-dit-Leauwette 62300 LENS